

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 juillet 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 9 juillet 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 84

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrick CHAUPUIS
M. Lionel SANCHEZ	M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Thierry FALCONNET	M. Antoine HOAREAU	M. José ALMEIDA
Mme Brigitte POPARD	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Patrick AUDARD	M. Benoît BORDAT	Mme Valérie GRANDET
M. Léo ACHAMBRE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
Mme Hana WALIDI-ALAOUI	M. Jean-Philippe MOREL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Guillaume RUET	Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Claire TERRIER	M. Christophe BERTHIER	M. Didier RELOT
M. Samuel LONCHAMPT	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Bénédicte PERSON-PICARD	M. Georges MEZUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Gérard HERRMANN	Mme Laurence FAVIER	Mme Monique BAYARD
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Massar N'DIAYE	M. Remi DETANG
M. François REBSAMEN	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine GOZZI
Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-François COURGEY	M. Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	M. Emmanuel BICHOT	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Jean-François DODET
M. Philippe LEMENCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Céline RABUT
Mme Kildine BATAILLE	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Frédéric GOULIER
M. Christophe AVENA	M. Bruno DAVID	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Claire TOMASELLI	Mme Laurence GERBET	M. Adrien GUENE
M. Denis HAMEAU	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Stéphanie VACHEROT	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
M. Pierre PRIBETICH	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Jean-Patrick MASSON	M. Patrice CHATEAU	.
Mme Christine MARTIN	Mme Laurence GOBET	.
M. Marien LOVICH	M. Jean DUBUET	.

Membres absents :

Mme Céline RENAUD pouvoir à M. Emmanuel BICHOT

M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : Affectation des résultats 2019 - Budget principal et budgets annexes

Le code général des collectivités territoriales et les comptabilités M57 et M4/M43/M49 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.5217-10-11 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles, les résultats cumulés (résultat de l'exercice + résultats cumulés reportés des exercices antérieurs) sont « [affectés] en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant ».

Le vote du compte administratif 2019 de Dijon Métropole intervenant après l'adoption du budget primitif 2020, la reprise des résultats est par conséquent effectuée dans le cadre du budget supplémentaire 2020.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité, et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement provenant du compte administratif 2019, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2020, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté au compte administratif 2019 ;
- à la couverture du déficit de la section d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser), constaté au compte administratif 2019.

Le solde peut être affecté soit en section de fonctionnement¹, soit en section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

À fin 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 23 412 465,47 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'élevant à 41 535 513,28 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 18 123 047,81 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2020.

Excédent de fonctionnement 2019	41 535 513,28 €
Solde d'investissement 2019 (D/001 besoin de financement)	-16 141 927,27 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2020	-7 270 538,20 €
<i>RAR dépenses</i>	7 270 538,20 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2020	-23 412 465,47 €
<u>Affectation sur l'exercice 2020</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	23 412 465,47 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	18 123 047,81 €

BUDGET ANNEXE DE LA D.P.I.² ET DES D.A.S.R.I.³

¹ Dans la suite de la délibération, et dans un souci d'harmonisation avec la terminologie employée pour le budget principal, la section dite d'exploitation de chacun des budgets annexes à nomenclature M4/M43 et M49 sera désignée par les termes « la section de fonctionnement ».

² Décharge de produits inertes.

Le compte administratif 2019 faisant ressortir un excédent, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Au budget supplémentaire 2020, il est ainsi proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 1 138 401,57 €, en totalité en section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2019, également excédentaire, et d'un montant de 462 577,12 €, demeure par ailleurs affecté en section d'investissement, et sera également « repris » dans le cadre du budget supplémentaire 2020.

Excédent de fonctionnement 2019	1 138 401,57 €
Solde d'investissement 2019 (R/001 excédent de financement)	806 809,30 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2020	-344 232,18 €
<i>RAR dépenses</i>	344 232,18 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2020	462 577,12 €
Affectation sur l'exercice 2020	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	1 138 401,57 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

À fin 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 9 455 617,14 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'élevant à 35 587 553,99 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 26 131 936,85 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2020.

Excédent de fonctionnement 2019	35 587 553,99 €
Solde d'investissement 2019 (D/001 besoin de financement)	-7 310 106,91 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2020	-2 145 510,23 €
<i>RAR dépenses</i>	2 145 510,23 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2020	-9 455 617,14 €
Affectation sur l'exercice 2020	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068-autres réserves (couverture du besoin de financement ci-dessus)	9 455 617,14 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	26 131 936,85 €

BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

À fin 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 036 420,79 €, après

³ Déchets d'activités de soins à risques infectieux.

prise en compte des restes à réaliser.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 1 142 058,85 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 105 638,06 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2020.

Excédent de fonctionnement 2019	1 142 058,85 €
Solde d'investissement 2019 (D/001 besoin de financement)	-413 857,87 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2020	-622 562,92 €
<i>RAR dépenses</i>	622 562,92 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2020	-1 036 420,79 €
Affectation sur l'exercice 2020	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	1 036 420,79 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	105 638,06 €

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Égal à 17 118,56 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 est donc automatiquement reporté à cette section au budget supplémentaire 2020.

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Égal à 561 245,42 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 est donc automatiquement reporté à cette section au budget supplémentaire 2020.

BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR

À fin 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 400 236,93 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 2 431 656,00 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 1 031 419,07 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2020.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

À fin 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 217 293,15 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 930 577,61 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 713 284,46 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2020.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

À fin 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 95 357,05 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 9 050 785,36 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 8 955 428,31 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2020.

Excédent de fonctionnement 2019	9 050 785,36 €
Solde d'investissement 2019 (R/001 excédent de financement)	4 729,05 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2020	-100 086,10 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>100 086,10 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2020	-95 357,05 €
Affectation sur l'exercice 2020	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	95 357,05 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	8 955 428,31 €

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE

À fin 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 902 764,52 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 937 842,12 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 35 077,60 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2020.

Excédent de fonctionnement 2019	937 842,12 €
Solde d'investissement 2019 (D/001 besoin de financement)	-902 764,52 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2020	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2020	-902 764,52 €
Affectation sur l'exercice 2020	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	902 764,52 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	35 077,60 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-11 ;

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **de déterminer** les reports de résultats 2019 et leur affectation sur l'exercice 2020 comme décrits précédemment ;
- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2020 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 86

CONTRE : 0

DONT 2 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0